



# SAAM NEWS

La lettre du Personnel routant

Octobre 2006

N°1

## Édito

En ce début de rentrée, nous avons le plaisir de vous adresser le premier numéro de notre lettre d'information destinée à vous, agents de conduite SNCF.

Vous êtes aujourd'hui près de 10 000 personnes à nous faire confiance et nous souhaitons tisser des liens plus forts ensemble.

C'est maintenant chose faite! Vous trouverez dans ce SAAM News plusieurs des produits que nous proposons actuellement.

Pour ce premier numéro, nous sommes d'ailleurs fiers de vous annoncer des offres promotionnelles sur le contrat automobile au SAAM.

Toujours à votre écoute, nous vous souhaitons une bonne lecture et une bonne rentrée.

Florent Pernoud  
Directeur du SAAM

## Automobile : prime à la fidélité !

Pour toute nouvelle souscription, le SAAM vous offre **10% de réduction** par rapport au tarif appliqué et **1 mois gratuit**.

Vous avez déjà souscrit un contrat automobile et n'avez jamais eu de sinistre?

**Profitez du crédit fidélité franchise avec :**

- une franchise baissée de moitié si vous n'avez pas connu de sinistre depuis 2 ans,
- aucune franchise si vous n'avez pas connu de sinistre depuis 3 ans.

Exemple : vous avez souscrit un contrat automobile il y a 4 ans et n'avez jamais eu de sinistre. Le montant de votre franchise était fixé à 500 €. Celui-ci sera ramené à 0 € si vous déclarez un vol, un incident ou un dommage à votre véhicule.

Pour plus de renseignements, contactez-nous au 01 49 64 12 93.

## Au cas où...



Une balade en famille, votre enfant fait une chute de plusieurs mètres et retombe lourdement sur le dos. Depuis, il est tétraplégique. Comment obtenir réparation même s'il est le seul responsable de l'accident ? Serez-vous bien indemnisé et pourrez-vous supporter le coût du réaménagement de votre maison et du recours à une personne à domicile pour l'aider?

### Avec la Garantie Accident de la Vie,

vous êtes couvert que vous soyez seul(e) responsable de l'accident ou non. Pour seulement **15 € par mois**, vous et votre famille recevrez une réelle indemnisation, pouvant aller jusqu'à **1 000 000 €**, quelque soit votre situation et les conséquences liées à cet accident, aussi bien sur votre vie personnelle, professionnelle que familiale. Avec la GAV, vous êtes en mesure de maintenir votre niveau de vie, et d'assumer les conséquences pécuniaires d'un accident de la vie quotidienne pour vous et votre famille. Souscrire à la GAV, c'est l'assurance de profiter d'un véritable soutien financier pour moins de 15 € par mois pour vous et vos proches.

Contact : 01 49 64 12 93

## Garantie Obsèques : des améliorations

Sachez que depuis peu, le montant de l'allocation de la **garantie Obsèques** a été porté à 3 000 €, en cas de décès toutes causes, avec un complément de 3 049 € s'il s'agit d'un décès accidentel.

Bénéficiez de ces améliorations pour une cotisation toujours identique de **1,52 €** par mois.

## En bref

### Secret Médical...

Dans un souci constant de qualité de services, nous nous engageons au respect des principes émis par la Convention BELORGEY, en matière de protection d'informations confidentielles touchant à la vie privée et à la santé des personnes. L'application de cette Convention consiste en la mise en place d'un certain nombre de règles. Ces dernières sont destinées à encadrer la collecte et l'utilisation de données à caractère médical, que nous pouvons être amenés à recevoir lors de la souscription ou de l'exécution du contrat d'assurance. Sachez que nous adhérons pleinement à ce Code de bonne conduite, véritable charte déontologique de notre profession.

### Fermeture de bureau

Suite au départ en retraite de Madame Annie Viguier, présente depuis 20 ans sur le bureau d'Orly, le cabinet SAAM a décidé de centraliser toutes les demandes commerciales auprès de ses équipes à Roissy et Neuilly.

### Correspondant SAAM...

Afin de faire connaître aux autres conducteurs les avantages de votre contrat, n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre notre réseau de correspondants à travers la France.

### Nous contacter...

**0 800 263 849**

(Numéro vert : appel gratuit)

Neuilly : 01 49 64 12 99

Roissy : 01 49 19 21 49

## L'assurance crédit avec EMPRUNTEA

Vous souhaitez prochainement contracter un prêt immobilier, à moins que cela ne soit déjà fait? Votre banquier vous impose de souscrire une assurance.

Savez-vous que nous proposons les **meilleurs taux du marché**? Prêts à taux fixes ou variables, formalités médicales très réduites, réductions supplémentaires en cas d'adhésion conjointe, à 100% sur chaque tête. Vous pouvez également bénéficier d'un abattement sur les prêts de plus de 15 ans. Grâce à Empruntea, vous faites de réelles économies sur vos mensualités et pouvez emprunter en toute sécurité.

Demandez au plus vite un devis gratuit et immédiat auprès de nos chargées de clientèle.

## Prenez soin de votre santé avec EFFERVESCE

Vous êtes nombreux à souhaiter souscrire une complémentaire santé et/ou une sur-complémentaire pour vous et votre famille. Avec le SAAM, vous choisissez entre deux formules.

### EFFERVESCE Famille

Effervescence Famille, la (sur)complémentaire qui n'évolue pas avec l'âge.

Des avantages à hauteur de vos attentes :

- absence de délai d'attente,
- jusqu'à 450% de la base de remboursement de la SS en dentaire,
- prise en charge de nombreuses dépenses non remboursées (implants, médecine non conventionnelle, vaccins, chirurgie de la myopie, lentilles...),
- garanties spécifiques pour les femmes (maternité, FIV, Péridurale...)

### EFFERVESCE Nature

La complémentaire dédiée aux médecines naturelles.

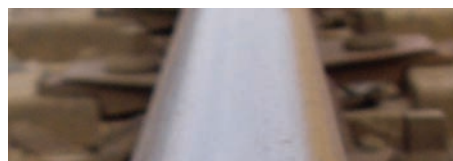
- aucun délai d'attente sur les médecines naturelles,
- remboursement des dépassements d'honoraires pour les consultations des médecins acupuncteurs, ostéopathes, homéopathes,
- prise en charge des actes hors nomenclatures pratiqués par ces mêmes médecins,
- remboursement des médicaments prescrits par le médecin et non remboursés par la sécurité sociale de l'homéopathie, de la nutrithérapie ou phytothérapie...

## Documentation ADC

Vous souhaitez mettre à jour votre situation ou modifier votre contrat, n'hésitez pas à consulter votre conseiller habituel ou appelez-nous au 0 800 263 849.

Nous vous enverrons sur demande nos documentation et tarifs dédiés au personnel roulant.

*Parce que nous ne sommes pas à l'abri d'une maladie ou d'un accident, il n'est jamais trop tôt pour s'assurer.*



## Le SAAM à votre écoute

### → Notre volonté

Toujours mieux répondre à vos attentes.

### → Notre gage de qualité

La certification ISO 9001 version 2000 obtenue le 02 juillet 1999.

### → Nos engagements

Les délais de règlement :

- 15 jours en arrêt de travail
- 30 jours en descente de machine et/ou décès.

La qualité de l'accueil téléphonique.

L'amélioration continue de nos services.

Une enquête satisfaction annuelle.

SAAM news est édité par SAAM - VERSPIEREN.

57 rue de Villiers 92204 Neuilly-sur-Seine - Tél. : 01 49 64 10 64 - Fax : 01 49 64 13 02

Directeur de la publication : Florent Pernoud - Rédacteur en chef : Hélène Levaudel.

Comité de rédaction : Geneviève Lacroix, Hélène Levaudel, Corinne Margueron, Claudine Parisot, Florent Pernoud, Valérie Philippon, Danièle Verbeke. Crédit photo : Lisa Tayssett - Maquette : Hélène Levaudel.

**VERSPIEREN**  
COURTIER EN ASSURANCES